



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipement et transports : services extérieurs

Question écrite n° 73149

Texte de la question

M. Pierre Cardo attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les inquiétudes réelles des professionnels du transport fluvial suite à l'application de la loi sur la réduction du temps de travail des personnels de l'Etat, dont les éclusiers. L'application de cette loi risque d'entraîner une modification importante des horaires d'ouverture des écluses et notamment de celles, particulièrement nombreuses, sur les canaux à petit gabarit. Ces écluses qui sont déjà le maillon faible du transport fluvial car souvent mal entretenues, risquent de connaître des problèmes graves de fonctionnement du fait d'une moindre présence de l'éclusier. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour garantir un fonctionnement normal de ces écluses et des heures d'ouverture compatibles avec les exigences du transport fluvial et notamment avec les besoins des entreprises de batellerie artisanale qui risquent sinon d'être gravement handicapées et perdre de nombreux marchés au détriment de la route.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73149

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 834